AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2025-2028

	Compétition : TROPHEE CAPEL'SOLO N° 1 et 2 **Grade : 5 C** **Dates complètes 18/05 et 26/10/2025** **Lieu : Erdre - La Grimaudière** **Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)**	

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1 Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

2 Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3 Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de decontamination

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.1.1 - la RCV 60.2 (a) (1) est modifiée comme suit : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera signalée à l'annexe aux IC Types.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2, Les règles de jauge Osiris 2025.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site de L'Ancre après 14h le 02/06 et la 21/09/2025,
- le 18 = https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-1-2/
- le 26 = https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-2-2/

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
- le 18 = https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-1-2/
- le 26 = https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-2-2/

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

PARTENAIRE OFFICIEL
PARTENAIRE FÉDÉRAL
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La compétition est ouverte à

4.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L et **QS en solitaire.**

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou

d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent **obligatoirement s'inscrire,** en utilisant le logiciel d'inscription Régate Home **avant le vendredi 16/05 et 19/09 avant 12 heures (ou en cas de problème avec ce logiciel envoi d'un mel dans ce délai à : ancre44240@gmail.com;**

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription

.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : < **Quota minimum requis pour que l'épreuve soit courue : 10 bateaux**>.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
Toutes	*<gratuit>*	

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : sans objet

8.3 Jours de course :

Date	*Heure du 1er signal d'avertissement*	*Classe(s)*
18/05 et 26/10/2025	Matin : **10h15**	Toutes
id	Après-midi : *	Toutes

* En fonction de l'heure de fin de course du matin, après pause repas.

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
toutes		*À suivre*	*< 6>*

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *<16h30>*.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours spécifique Erdre numérotés de 1 à 13. (**édition Janvier 2020)** (Disponible sur http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la où les classes <*toutes*>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. .

14 CLASSEMENT

14.1 [*/*] course devra être validée pour valider la compétition

14.2 Courses retirées pour les 2 journées de ce trophée :

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

(c) Quand 7 courses où plus on été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

14.3 Le système de classement est le suivant : [ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°).

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *[le système temps sur temps avec application du CVL].*

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX : Les prix seront distribués comme suit : date annoncée ultérieurement

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : **L'ANCRE**
Tél : 02.40.29.71.62 OU ancre44240@gmail.com